

# CONSULTATION PUBLIQUE

Parce que votre opinion compte!

## **Projet de recyclage et de développement du site institutionnel Bon Pasteur**

### **Mise en contexte et processus consultatif**

Les grandes propriétés appartenant aux communautés religieuses sont appelées à se transformer de façon significative dans les prochaines années. La propriété des Soeurs du Bon-Pasteur, sise au 1210, chemin Sainte-Foy est actuellement visée par un important projet de développement résidentiel.

Afin de s'assurer que ce projet réponde aux objectifs de la Ville en matière de développement et de mise en valeur de la propriété Bon-Pasteur, la Ville procède actuellement à un exercice de planification pour encadrer le développement du site. Elle met donc en place un processus de consultation pour valider, en concertation avec le milieu, les critères qui devront orienter le développement du site et en assurer l'intégration au quartier Saint-Sacrement. Les citoyens, gens d'affaires et groupes communautaires du quartier Saint-Sacrement sont donc invités à participer au processus de consultation qui se tiendra en 3 étapes :

TOUTES LES ASSEMBLÉES AURONT LIEU À :  
**L'ÉCOLE SAINT-SACREMENT 1430, CHEMIN SAINTE-FOY**

- **Mercredi 17 janvier à 19h** Séance d'information : Présentation des enjeux et du déroulement de la consultation.
- **Samedi 3 février de 8 h 30 à 13 h** Consultation en atelier : Discussion sur les critères du projet. Café, jus, croissant vous seront servis.
- **Mercredi 21 février à 19 h** Présentation des résultats de la consultation du 3 février et recommandations du conseil d'administration du conseil de quartier.
- **IMPORTANT** : Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service, **veuillez vous inscrire pour la séance du 3 février** par téléphone au 641-6001.

# 1. GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE ET DU QUARTIER SAINT-SACREMENT

Le *Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD)* de la Ville adopté en 2005 favorise la consolidation du milieu bâti existant, en développant les terrains encore disponibles en milieu construit dont les propriétés des communautés religieuses. À cet égard les principaux objectifs d'aménagement du PDAD sont :

- La densification le long des axes de consolidation (chemin Sainte-Foy);
- Le développement des espaces vacants en milieu construit;
- L'optimisation des infrastructures publiques déjà existantes;
- La mise en valeur et le développement du potentiel des grandes propriétés conventuelles.

En outre, le PDAD précise les principes généraux visant l'encadrement des interventions sur les propriétés des communautés religieuses pour assurer leur mise en valeur dans le respect du patrimoine bâti et des caractéristiques historiques et paysagères de ces propriétés. Ces principes sont :

- la protection des boisés et de la topographie;
- le maintien et la création d'espaces publics collectifs;
- le respect des caractéristiques d'évolution de la trame urbaine;
- la priorité au recyclage et à l'agrandissement des bâtiments existants;
- l'insertion harmonieuse des nouvelles constructions :
  - la prise en compte des densités, typologies et usages existants dans le secteur;
  - l'interdiction de construction dans la marge avant pour protéger le caractère monumental des propriétés;
  - la protection et l'encadrement des perspectives visuelles d'intérêt;
  - la mise en valeur des caractéristiques particulières d'aménagement du site (allées d'accès, alignements d'arbres,...).

De plus, le *Plan directeur du quartier Saint-Sacrement (2001)* identifie également des objectifs d'aménagement pour guider les projets à venir dans le quartier, en conformité avec les objectifs du PDAD :

- assurer une offre de logements diversifiée, destinée plus spécialement aux familles;
- planifier les interventions relatives aux grandes propriétés sur le territoire en harmonie avec le tissu urbain du quartier;
- planifier la mise en valeur du coteau Sainte-Geneviève;
- développer le projet de promenade et de réseau d'espaces verts le long du coteau Sainte-Geneviève;
- protéger les percées visuelles depuis la falaise;
- doter le quartier de nouveaux espaces de détente ou de loisir.











